

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance régulière du lundi, 03 octobre 2022, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 204-2022 concernant l'adoption de la politique de gestion contractuelle.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 04<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 2022.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---